

Nombre de conseillers En exercice	
Pouvoirs	09
Excusés	02

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

# N°2024-06-65 : MISE EN PLACE DU RÉSEAU DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Le jeudi 20 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 07 juin 2024.

#### Présents:

MARTIN Pierre-Yves CARCREFF Corinne BEREZIN Serge BOUDJEMAÏ Kaïssa ATTARD Gérard **COLLET Marie-Madeleine** MANTEL Serge MAKHLOUF Dounia **AOUATI** Kheireddine **MONIER Annick** LAFARGUE Jean-Claude BITATSI-TRACHET Françoise MILOTI Donni **GUIMARAES Odette BONINI Bruno** CARRATALA Henri LEROUX Pierre-Olivier JOLY Nathalie MICONNET Olivier MARKARIAN Olivier **TRILLAUD Laurent** HODÉ Laurence **HERRMANN Marie-Catherine CHASSAIN Clément** AÏDOUDI Salem PERRAULT Gérard **BERNARD** Anne MOULINAT-KERGOAT Hélène **BARATTA Jean-Pierre ROSSINI** Christel ARNAUD Philippe BERTHE Éloïse

### Pouvoirs:

BORDES Roselyne à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine à LEROUX Pierre-Olivier

ADLANI Myriam à MOULINAT-KERGOAT Hélène

DJABALI Sara à MILOTI Donni
CRALIS Christophe à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine à MANTEL Serge

## Excusés:

LE BLEGUET Marie-Thérèse HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20240620-2024-06-65-DE Date de télétransmission : 29/06/2024 Date de réception préfecture : 29/06/2024 Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MARKARIAN, rapporteur;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu les lettres de cadrage mentionnant nommant les assistants de prévention au 29 janvier 2024 et définissant les missions de ceux-ci ;

Vu la présentation du réseau des assistants de prévention lors de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de condition de travail du 28 mars 2024 ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 6 juin 2024 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du 11 juin 2024 ;

Considérant que les assistants de prévention sont les référents en matière de prévention dont ils constituent le réseau de proximité;

Considérant que les conseillers de prévention assurent une mission de coordination ;

Considérant que les assistants de prévention sont désignés par l'autorité territoriale sous l'autorité de laquelle ils exercent leurs fonctions ;

Considérant que chaque collectivité est tenue d'en désigner au moins un, de le former, de définir sa mission et les moyens qui lui sont accordés ;

Considérant que les périmètres d'intervention sont définis selon les différents secteurs d'activité de la collectivité de Livry-Gargan et que chaque assistant de prévention à un secteur à suivre et à accompagner en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;

Considérant, que la formation obligatoire pour les agents chargés des missions de prévention sera organisée dans les mois à venir ;

### À l'unanimité,

- Article 1 : Décide de mettre en place le réseau d'assistants de prévention totalisant 7 agents, correspondant aux 7 secteurs d'intervention définis au sein de la collectivité,
- Article 2 : Précise que les missions des assistants de prévention ont été définies dans une lettre de cadrage individuelle,
- Article 3 : Décide de valoriser ces missions à hauteur de 100€ net sur le régime indemnitaire (IFSE additionnelle).
- Article 4 : Précise que cette présente valorisation cessera d'être versée dès lors que l'agent n'occupera plus les fonctions au titre desquelles il la percevait.

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.



Pierre-Yves MARTIN Maire de Livry-Gargan

Canse il ete dépa fermental 093-219300464-20240620,2024-06-65-DE Date de télétransmission : 29/06/2024 Date de réception préfecture : 29/06/2024